

Les campagnards et les réquisitions en 1798

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **9 (1901)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-10739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

maison de Savoie. Sa résignation serait complète, et la voix louangeuse du poète serait la voix même du peuple. Plus d'un siècle allait s'écouler avant que le cri de liberté poussé par le major Davel résonnât dans le pays, mais, hélas ! sans éveiller d'écho, et il faudrait encore trois quarts de siècle avant que parût le jour de l'affranchissement. Le dithyrambe emphatique de Jean Fabry a-t-il été — aussi bien que, plus tard, la *Réjouissance* pour l'arrivée à Lausanne du bailli Burkard Fischer — un indice de l'état des esprits, à Lausanne, tout au moins ? C'est possible, et, à ce titre, il serait intéressant.

J. CART.

LES CAMPAGNARDS

ET LES RÉQUISITIONS EN 1798

Quand on entend parler de l'émancipation vaudoise en 1798 et de l'apparition dans notre pays des mots de liberté et égalité, on aime à se représenter les populations de l'époque comme étant remplies du plus grand enthousiasme pour le nouveau régime. On les voit rivaliser de zèle pour accueillir en frères les soldats de la « grande nation », fournir avec empressement tout ce qui pouvait être nécessaire ou seulement utile pour les troupes de la valeureuse armée d'Italie, mettre à la disposition des autorités nouvelles leurs corps et leurs biens pour assurer le triomphe de la liberté.

L'étude des faits ne confirme pas toujours ces suppositions. Elle nous montre les habitants de nos villages très ennuyés du bouleversement que la révolution amenait dans leur existence généralement monotone, très désireux de ne pas être obligés de s'occuper des événements, résolus de faire la sourde oreille lorsqu'on réclamerait leur appui et, en tout cas, de ne rien fournir de plus que les voisins.

Les campagnards supposèrent dès le premier jour qu'ils seraient appelés à montrer leur dévouement pour le nouvel ordre de choses et cela par le moyen de fournitures diverses pour l'armée française et helvétique. Ils cherchèrent en conséquence à se faire ignorer autant que possible ; cela ne suffisant pas, ils soutinrent volontiers l'opinion que leurs ressources ne leur permettaient pas de suffire aux réquisitions. Tel village prospère et qui, à la fin de l'année 1797, déclarait posséder soixante-six chevaux de trait, n'en voulait plus reconnaître trois mois plus tard que trente-cinq qui fussent en état de fournir un travail utile.

Les habitants des campagnes se défiaient des Français autant que du nouveau régime. Ce dernier était peu populaire et ses appels au dévouement trouvaient moins d'écho qu'on ne le croit quelquefois. Voici à ce sujet quelques extraits de lettres d'autorités communales ; elles sont de nature à montrer dans une certaine mesure quel était le sentiment populaire dans les premiers temps qui suivirent l'émancipation du Pays de Vaud.

Le Comité d'Yverdon chargé de fournir aux Commissaires des guerres le matériel nécessaire pour le service des troupes françaises, avait, dès la fin du mois de janvier, prié les communes du bailliage de fournir des chevaux dont le nombre devait être proportionné aux chiffres résultant du dernier recensement du bétail. Ce comité dut bientôt faire un second appel au dévouement des particuliers et c'est alors qu'il se heurta à une certaine résistance et même à quelques refus formels.

La commune de Vuarrens répondit fort honnêtement le 1^{er} mars qu'elle ne possédait que 99 chevaux, outre quelques juments portantes et des aveugles. Lors du recensement de la fin de l'année précédente elle en avait 138 et maintenant les particuliers se voyaient dans l'obligation d'en acheter un certain nombre. Elle avait cependant choisi trois

chevaux pour le service de l'armée, mais « c'est tout ce qu'elle avait pu trouver, et à grands frais. »

Les communiens de St-Cierges annoncèrent deux jours plus tard qu'ils fourniraient trois chevaux sur les six qu'on leur demandait « et cela pour des raisons qu'ils pourraient avancer le cas échéant. »

La commune d'Orges annonçait de son côté qu'elle « avait déjà un cheval de service à Moudon depuis quelques jours, de sorte qu'elle croyait avoir fourni la part qui lui incombait suivant la répartition déjà faite... »

On avait demandé cinq chevaux à la commune de Chavannes-le-Chêne. Elle répondit qu'il lui était impossible de les fournir. « Il en manque déjà plusieurs dans notre village pour faire l'ouvrage, disait le secrétaire de la commune ; il y a ici beaucoup de juments portantes, ajoutait-il, et des jeunes chevaux que l'on ne peut pas atteler. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour en fournir trois. »

Moins ménagée, la commune d'Essertines était appelée à fournir dix bêtes de trait, alors qu'elle n'avait que quatre-vingt-douze chevaux au-dessus de trois ans et que deux étaient déjà en réquisition. « Il n'y en a pas assez pour le labourage et les autres ouvrages indispensables, écrivait le secrétaire Gonin. Aucun particulier n'a voulu en fournir volontairement ; ils ont déclaré qu'ils ne peuvent se passer de leurs chevaux dans ce moment-ci de l'année où il faut semer les avoines. La commune, de son côté, ne peut pas obliger un particulier à fournir un cheval contre son gré ; ce serait porter atteinte à la propriété puisqu'elle ne peut fournir de quoi en acheter d'autres. Elle remarque qu'elle est ordinairement plus chargée que d'autres. Le 26 février elle reçut l'ordre de faire charger trois chars de pain, de quatre chevaux chacun, pour l'approvisionnement des troupes qui étaient à Payerne. On lui disait que le tour des communes du bailliage était terminé. Les charretiers n'en apprirent pas

moins le même jour que plusieurs autres villages n'avaient rien fait encore. Elle prétend qu'on ne peut pas l'obliger à fournir plus que les autres localités et proportionnellement à ses facultés. »

C'est la commune d'Orzens qui répondit avec le plus de sévérité. Voici sa lettre :

« La commune s'est assemblée aujourd'hui deux mars, ensuite d'un ordre qu'elle a reçu de tenir prêt un douzième cheval du village pour servir à l'armée française. Elle a été surprise de recevoir hier sous le même sceau un mandat par lequel on nous demande cinq chevaux, en nous rappelant que, d'après le dernier tableau, nous en avons soixante-six. Remarquez que, dans ce nombre, il y a des juments portantes et beaucoup d'aveugles et d'autres chevaux qui ne peuvent servir à rien. Le village n'en a donc que trente-cinq en état de travailler et sur ce nombre il en a été choisi trois. S'ils ne suffisent pas, nous fournirons des mauvais chevaux parmi ceux qui nous restent mais qui ne valent presque rien pour travailler.

» Je suis encore chargé de vous dire de la part de la commune qu'elle n'entend pas que l'on fasse de nos trois chevaux comme on a fait des cinq hommes de la milice que nous avons envoyés à Payerne il y a plus de quinze jours. Pendant ce temps les trois quarts et demi des contingents qui forment les bataillons de Doñneloye et d'Essertines n'ont envoyé aucun homme et n'ont pas même reçu d'ordres. En conséquence, nous ne laisserons pas partir nos chevaux avant que tous les villages qui contribuent à la formation de ces deux bataillons n'aient fourni les leurs. Notre contribution sera proportionnée à celle des autres... »

Ainsi qu'on a pu le voir par ces quelques extraits, il n'était pas commode pour les comités responsables de satisfaire aux exigences du général Brune et de ses collègues. Malgré tout, cependant, les campagnards furent obligés de

s'habituer de plus en plus à ces exigences et à les satisfaire dans une grande mesure. Ils ne furent délivrés de ces exactions que cinq ans plus tard, lorsque sonna enfin l'heure de la souveraineté dans le canton de Vaud nouvellement constitué.

Eug. MOTTAZ.

UN MONUMENT HISTORIQUE AUX ENCHÈRES

La *Gazette de Lausanne* publie, sous le titre ci-dessus, une intéressante communication de son correspondant bernois. Nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire :

Le 20 novembre, tandis que le Grand Conseil bernois délibérait sur la conservation des monuments historiques, l'Etat de Berne vendait en mises publiques l'ancien hôtel de l'Etat extérieur, rue de l'Arsenal. Un marchand dont les magasins touchent à ce ravissant édifice en offre 100,000 francs, et il incombe maintenant au conseil exécutif de dire si, moyennant ce prix, il va aliéner le plus noble spécimen de style français que possède la ville fédérale.

D'après une notice que vient de publier dans le *Bund* une plume experte, l'hôtel de la rue de l'Arsenal a été construit dans les années 1728 et 1729 par l'architecte Schildknecht, sur un terrain acquis de la société bourgeoise des tireurs par la société de l'Aeusser Stand, ou Etat extérieur.

La façade de l'hôtel, construite en molasse et en grand appareil, appartient encore au style Louis XIV, mais sans rien de compassé ni de solennel. Elle se distingue surtout par la justesse des proportions et l'élégance sobre de l'ornementation. Tournée au nord, elle est un peu noircie par les intempéries, mais point dégradée.

Acheté en 1817 par l'Etat de Berne pour le prix de 25,000 francs vieux taux, l'hôtel de la rue de l'Arsenal sert maintenant aux enchères publiques, destination modeste qui contraste avec son glorieux passé. Jusqu'à 1798 il a été le lieu de réunion des jeunes patriciens qui composaient la